



e-impots.gouv.ci

Portail fiscal officiel de Côte d'Ivoire



PRÉSENTATION DU PORTAIL AVANTAGES ET PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS



Direction générale des Impôts
République de Côte d'Ivoire



MBPE
MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

LES AVANTAGES DU PORTAIL ÉLECTRONIQUE

1

DISPONIBILITÉ

Limitez vos déplacements et gagnez du temps en déclarant et en payant vos impôts sur Internet, 7j/7 et 24h:24.

SIMPLICITÉ

2

Gérez vos démarches fiscales sur une interface intuitive et accédez à tout l'historique de votre dossier en quelques clics.

3

RAPIDITÉ

Réduisez le temps consacré à l'accomplissement de vos obligations fiscales et consacrez plus de temps à votre activité.

SÉCURITÉ

4

Transmettez vos déclarations dans un cadre sécurisé ; consultez vos documents signés électroniquement et bénéficiez de la sécurité totale garantie par le télépaiement.



e-impots.gouv.ci est le nouveau portail officiel de télédéclaration et de télépaiement des impôts sur internet mis en place par la Direction générale des Impôts de Côte d'Ivoire. A partir de ce portail, les contribuables ivoiriens peuvent réaliser toutes leurs formalités fiscales.

Venez découvrir toutes les fonctionnalités de ce portail qui a été conçu pour simplifier l'accomplissement des formalités et améliorer les services de l'administration ivoirienne.

M. le Ministre, Abdourahmane CISSE

Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État

LES FONCTIONNALITÉS DU PORTAIL

TÉLÉDÉCLARATION

Saisissez l'ensemble de vos déclarations d'impôts en ligne. Enregistrez vos déclarations en cours de saisie puis confirmez leur transmission définitive quand vous le souhaitez.



TÉLÉPAIEMENT

Payez vos impôts d'un simple clic grâce au télépaiement par prélèvement, ou rapprochez-vous de votre banque pour lui remettre votre ordre de virement e-impôts.

E-DOCUMENTS

Retrouvez l'ensemble des vos documents fiscaux dématérialisés (déclarations, attestation de paiement et quittances) dans votre espace personnel et sécurisé.

AUTRES FONCTIONS

- Télépaiement des impôts enrôlés
- Consultation de l'historique des déclarations et des paiements
- Gestion des comptes de paiement
- Gestion de vos utilisateurs

QUI PEUT ADHÉRER ?

Les entreprises de la DGE (Direction des grandes Entreprises) et des CME (Centre des moyennes Entreprises) peuvent adhérer au site e-impots.gouv.ci.

BÉNÉFICIEZ DÈS AUJOURD'HUI DES AVANTAGES DU PORTAIL

Activez dès maintenant le compte de votre entreprise sur le portail de téléprocédures e-impots.gouv.ci pour déclarer et payer vos impôts sur Internet.

L'inscription se fait en 10 minutes.

1. Munissez vous de votre Numéro de Compte Contribuable (NCC) ;
2. Munissez vous du Numéro de Télédéclarant (NTD) transmis par votre centre des impôts ;
3. Téléchargez et faites signer l'autorisation du mandataire social disponible sur le site ;
4. Saisissez le formulaire d'adhésion sur le site e-impots.gouv.ci

Consultez notre brochure détaillée sur l'adhésion aux services e-impots.gouv.ci pour plus d'informations sur le détail de la procédure d'adhésion.

NOUS CONTACTER

Site Internet : <https://e-impots.gouv.ci>
Téléphone : +225 20 21 10 90 / 20 21 90 81 / 20 21 71 08
Cellulaire : +225 42 25 25 25 / 07 34 73 47 / 07 63 76 37
N° Vert : 800 88 888
Courriel : e-impots@dgi.gouv.ci
Adresse : Direction générale des Impôts
Cité administrative, Tour E, BP V 103 Abidjan



Direction générale des Impôts
République de Côte d'Ivoire



MBPE
MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT